

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 923**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTn : Baccalauréat technologique Hôtellerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 17	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hotellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme a acquis des compétences dans les domaines de la restauration, de l'accueil, de l'hébergement et de la gestion hôtelière. Par ailleurs, il pratique deux langues étrangères.

En restauration, il maîtrise les technologies et les méthodes culinaires : étude des types de restauration et des produits de cuisine, élaboration des menus...

Dans le domaine du service, il connaît les équipements d'un restaurant, les fonctions du personnel, les conditions d'entretien des locaux, l'organisation du service de restauration, l'accueil des clients, etc.

Il sait s'adapter à la diversité des entreprises hôtelières, y compris dans leur dimension 'hébergement'. Il maîtrise l'organisation et la conduite des activités d'un hôtel, les types et les catégories d'hébergement en chambre et les services qui y sont attachés.

En gestion hôtelière, il possède des compétences en comptabilité et en gestion des ventes, des approvisionnements et du personnel.

Ce diplôme est surtout axé sur la poursuite d'études en BTS, mais certains bacheliers entrent dans la vie active en tant qu'assistants d'encadrement, par exemple. Ils occupent alors des postes de second de cuisine, d'assistant de réception ou d'assistant du directeur de la restauration.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Hôtellerie restauration

second de cuisine, assistant de réception, assistant du directeur de la restauration ;gérant , gérante , réceptionniste , barman , barmaid , maître d'hôtel , cuisinier , cuisinière réceptionniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1703 : Réception en hôtellerie

G1602 : Personnel de cuisine

G1802 : Management du service en restauration

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Environnement du tourisme Gestion hôtelière et mathématiques

Sciences appliquées et technologies

Techniques professionnelles

Langues vivantes

Français

Philosophie

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les membres du jury sont nommés par le recteur. Le jury est présidé par un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur. Le président du jury peut être assisté ou suppléé par des présidents adjoints choisis par le recteur parmi les professeurs agrégés et assimilés ou, à défaut, parmi les professeurs certifiés et assimilés. Le jury est composé : 1° De professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins un professeur appartenant à un établissement d'enseignement privé ; 2° Pour un tiers du nombre total des membres, de représentants de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'Education, Livre III, Titre III, Chapitre VI, Sections 1 et 2
Décret n° 90-822 du 10 septembre 1990 portant règlement général du baccalauréat technologique (NOR: MENL9001918D),
abrogé et codifié par le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) (NOR: MENJ0601284D)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14/02/1992 (NOR : MENL9200331A) paru au B.O. n° 13 du 26/03/1992

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq
<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP
Légifrance pour les textes réglementaires
<http://www.onisep.fr>
<http://www.legifrance.fr>
<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :